

Petits bonheurs
Abitibi-Témiscamingue



Québec 

Entente de développement culturel

**ŒUVRE COLLECTIVE
5^E ANNIVERSAIRE DE PETITS BONHEURS
VILLE DE ROUYN-NORANDA**

APPEL DE PROPOSITIONS

LE 7 FÉVRIER 2020

Contexte

Pour souligner son 5^e anniversaire en 2020, Petits bonheurs Abitibi-Témiscamingue souhaite réaliser des œuvres collectives dans les différents pôles volontaires de la région avec la participation d'enfants des CPE du territoire. La Ville de Rouyn-Noranda, en partenariat avec Priorité Jeunesse Rouyn-Noranda, lance donc un appel aux artistes de son territoire pour la réalisation de ce projet pour notre secteur. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre la Ville de Rouyn-Noranda et le ministère de la Culture et des communications.

Le projet consiste à la création d'une grande œuvre collective qui rassemblera des créations réalisées préalablement par des enfants de divers CPE du territoire de Rouyn-Noranda dans le cadre d'ateliers dirigés par l'artiste retenu(e). L'œuvre collective devra être montée et installée dans le hall d'entrée du MA, musée d'art (voir en annexe l'espace disponible) pour l'ouverture des activités du Festival Petits bonheurs.

Calendrier

- 7 février 2020 : Lancement de l'appel de propositions.
- 1^{er} mars 2020 : Date limite de dépôt des propositions.
- Entre le 4 au 6 mars 2020 : Entente avec l'artiste retenu(e).
- Du 9 au 27 mars 2020 : Envoi des invitations et informations aux CPE et établissement du calendrier pour la tenue des ateliers.
- Du 30 mars au 24 avril 2020 (4 semaines) : Tenue des ateliers dans les CPE de Rouyn-Noranda.
- Du 28 avril au 1^{er} mai 2020 : Montage de l'œuvre collective.
- 2 mai 2020 : Dévoilement public de l'œuvre collective.
- 1^{er} juin 2020 : Démantèlement de l'œuvre collective.

Mandat de l'artiste

- Préparer un guide à fournir aux CPE en amont de la tenue des ateliers afin que les éducateurs(trices) puissent bien préparer les enfants. Ce guide devra contenir les informations suivantes : thème de l'œuvre, ce que les enfants seront appelés à faire, comment ils peuvent se pratiquer à l'avance si applicable, les attentes face aux éducateurs(trices) comme aide durant l'atelier et toute autre information utile.
- Établir un calendrier pour la tenue des ateliers devant durer entre 45 et 60 minutes, destinés aux 3-4 ans et regroupant à la fois un maximum de 20 enfants (2 groupes). Selon les données fournies, il y a un potentiel d'un total de 330 enfants, répartis en environ 21 ou 22 ateliers.

- Fournir le matériel requis pour les ateliers et pour l'œuvre collective, à l'exception de celui déjà disponible dans les CPE (ex : ciseaux, crayons, papier à dessin, carton). L'artiste doit valider ce détail avec les CPE.
- Animer les ateliers.
- Prendre des photos durant les ateliers.
- Récupérer les réalisations faites par les enfants.
- Préparer la structure qui permettra de rassembler les réalisations.
- Préparer un texte qui contiendra ces informations : titre de l'œuvre, courte description de l'œuvre, liste des CPE participants et noms de tous les enfants participants.
- Monter l'œuvre collective.
- Être présente pour le dévoilement de l'œuvre.
- Démanteler l'œuvre et voir à la récupération écoresponsable de celle-ci.
- Respecter le calendrier établi plus haut.

Responsabilités de la Ville

- Préparer une entente avec l'artiste.
- Fournir à l'artiste une liste de contacts pour rejoindre les CPE.
- Aviser les CPE qu'ils seront contactés par l'artiste et leur faire compléter le formulaire d'autorisation parentale pour la prise de photos.
- Effectuer le suivi du mandat de l'artiste et effectuer les versements selon l'entente convenue.
- Préparer et transmettre les invitations pour le dévoilement.
- Préparer le communiqué de presse.
- Mettre au propre et faire afficher le texte de présentation de l'œuvre.

Contenu du dossier de proposition à déposer

Pour soumettre sa candidature, l'artiste doit inclure dans son dossier les éléments suivants :

- Une description de ce à quoi va ressembler l'œuvre collective (thématique, éléments visuels, matériaux, dimensions, méthode d'installation, croquis et/ou images d'inspiration, etc). L'œuvre collective doit être en mesure d'être installée dans l'espace désigné en annexe.
- Une description des petites réalisations individuelles qui seront créées par les enfants et de quelle manière celles-ci seront intégrées dans l'œuvre collective en tenant compte d'une possibilité de 330 enfants.

- Un court texte pour expliquer l'intérêt que représente ce projet.
- Un résumé des expériences professionnelles en création avec de jeunes enfants.
- Un curriculum vitae.
- Le bordereau suivant complété avec les montants soumis (avant taxes) :

Conception globale de l'œuvre	\$
Montage de l'œuvre collective dans la rue des arts	\$
Matériaux pour la structure d'accueil des réalisations individuelles	\$
Conception et préparation des ateliers, incluant la préparation du guide à fournir aux CPE	\$
Administration des ateliers (contacts, horaire)	\$
Animation d'un atelier incluant frais de déplacement (coût unitaire)	\$
Matériel fourni pour les réalisations faites en atelier	\$
Gestion du projet (rédaction du texte description de l'œuvre, temps pour l'achat du matériel, échange avec la Ville, présence au dévoilement, récupération de l'œuvre, etc)	\$

Note : Comme nous ne savons pas à ce moment-ci si tous les groupes de tous les CPE vont participer, vous pouvez estimer un taux de participation entre 80 % et 100 %, donc entre 265 et 330 enfants rencontrés en un nombre d'ateliers variant de 17 à 22.

Voir en annexe le tableau présentant le nombre d'enfants de 3 ans et 4 ans par CPE.

Transmission des propositions

Les propositions doivent être transmises par courriel **au plus tard le 1^{er} mars 2020 à 23 h 59** à lise.paquet@rouyn-noranda.ca

Pour toute question, demander Lise Paquet au 819 797-7110, poste 7390 ou par courriel au lise.paquet@rouyn-noranda.ca

